Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260924-2026_05_20-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de. M. Gaëtan MALARDÉ, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 18 septembre 2026
- Présents : M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Nastasia DUFOUR, M. Philippe LE CORRE, Mme Morgane CANTE, M. Fabien TOUREAUX, Mme Muriel ROBLIN, M. Michel COUTURIER , Mme Myriam GUY THOMAS, M. Gwen KERMABON, Mme Marie-José ATMETTLER, M. Denis CORBEL, Mme Hélène MONTOUT (arrivée à 18h06 – Q01), M. Jean-Marc KERBELLEC (arrivé à 18h04 – Q01), Mme Françoise JAFFRÉ, M. BLOUIN Antoine, M. André TELO-GUILLAS, Mme Tiphaine LE GAL (arrivée à 18h07 – Q02 à Q21), M. Guillaume LE NEILLON, Mme Nathalie CLAUSTRE, M. Yann BASIA, M. Jean-Michel LERY, Mme Fabienne LE ROCH, Mme Sylviane GUÉMENÉ, M. GUILLO Olivier, Mme Catherine GUILLEVIC, M. Pierre GRARE (18 h26 - Q013 à Q021), Mme Françoise POUPON.

- Absents ayant donné pouvoir : Mme Lili SEBESI à M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Lydia DRÉANO à Mme Muriel ROBLIN.

- Absent : Mme Tiphaine LE GAL (arrivée à 18h07 – Q01 à Q01), M. Pierre GRARE (Q001 à Q012 - arrivé en séance à 18h26).

ATTRACTIVITÉ

Question n°20 : CONVENTION INTERCOMMUNALE - PROJET CULTUREL DES RIVES CREATIVES

EXPOSÉ de Morgane CANTE, adjointe Attractivité

Les CCAS et services culturels des communes de Locmiquélic, Riantec et Port-Louis accompagnent depuis 2021 le projet des Rives créatives.
Ainsi, depuis octobre 2021 des ateliers de pratique artistique et des sorties culturelles réunissent des habitants de Locmiquélic, Port-Louis, Riantec et des environs proches.
Des Rives Créatives a pour objectifs de favoriser le lien social au travers d'une pratique artistique et culturelle et de permettre la rencontre entre des personnes d'âges et d'horizons différents.
Le projet s'appuie sur une forte dimension partenariale entre services municipaux (culturels et sociaux), des acteurs culturels (Quai9, réseau des médiathèques Médiarade, Cie Arti-Zanat'…) et des associations du champ social (Restos du Coeur, Secours populaire).
Cela permet non seulement la mixité sociale et générationnelle des personnes qui participent mais aussi un accompagnement plus global des personnes qui ont en besoin.

La présente convention définit le cadre de la coopération annuelle entre la Cie Arti-zanat' et les communes et CCAS de Riantec, Locmiquélic et Port-Louis. Elle a pour objet d'une part de prévoir les conditions dans lesquelles les dites communes et/ou CCAS apportent leur soutien y compris financier au projet des Rives Créatives portées et détermine d'autre part le cadre des engagements de l'Association dans la réalisation du projet « Des rives créatives ».
Ainsi, les communes et/ou Centres communaux d'action sociale s'engagent à verser à la Cie Arti-zanat' une participation financière annuelle au projet à hauteur de 1000 €, avant le 31 mai de chaque année, pour la durée de la convention.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260924-2026_05_20-DE

COMMUNE DE RIANTEC

DÉLIBÉRÉ

— VU le projet de convention de partenariat des rives créatives joint en annexe ;

— VU l'avis de la Commission attractivité du 21 septembre 2026 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— D'APPROUVER le projet de convention de partenariat des Rives créatives et la participation financière annuelle de la commune à hauteur de 500 € ;

— D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer ladite convention et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes au projet :
– Convention intercommunale - projet culturel des Rives créatives (annexe 9)
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

Fait à Riantec, le 25 septembre 2026

Le maire,

Gaëtan MALARDÉ

MAIRIE DE RIANTEC 56 Morbihan

La secrétaire de séance,

Muriel ROBLIN